



No de résolution
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

**SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2001**

LE 18 SEPTEMBRE 2001

(2001-2002)

1.00 RECUEILLEMENT

1.00A REPRISE DE LA SÉANCE

À 20 heures,

C.C.-0767-09-01

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas, commissaire,

que la séance ordinaire du conseil des commissaires du 11 septembre 2001, ajournée au 18 septembre 2001, se poursuive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2001 À 20 HEURES
À L'ÉCOLE FERNAND-SEGUIN AU 201, BOULEVARD JEAN-LEMAN À
CANDIAC SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-
FORTIN
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

MMES LISE BEAUCHAMP-BRISSON, CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR,
HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, SOLANGE COUTURE-DUBÉ, DENISE
DAOUST-BIGONNESSE, MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS,
MARGOT PAGÉ, LINDA ZAGRODNY-CREVIÉ

MM. JACQUES CARON, GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, YVON
DEROME, ANDRÉ DUGAS, ALBAN SYNNOTT

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME CLAUDETTE LABRE-DO, commissaire représentante du comité de parents
(secondaire)

M. JEAN-FRANÇOIS OUELLET, commissaire représentant du comité de
parents (primaire)

MME SUSAN TREMBLAY, directrice générale

MME CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint et directeur du Service de
l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

AINSI QUE :

MM. PIERRE FRANCOEUR, directeur du Service des ressources humaines

PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles

GILLES PRESSEULT, secrétaire général

Mme Micheline Patenaude-Fortin, présidente, précise que Mmes Linda Aubin, Pascale Godin, Sylvie Provost-Huot, Françoise Théoret ont motivé leur absence tandis que Madame Denise Daoust-Bigonnesse a motivé son retard.



No de résolution
ou annotation

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
Monsieur Jean-Jacques Ranger & Madame Lise Hébert déposent un document portant sur un élève avec un trouble de comportement qui a déjà été discuté.

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.C.-0769-09-01

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que présenté à savoir :

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 Demandes de révision d'une décision

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.01 Nomination de directions d'établissement

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Lettre du ministre François Legault sur les événements tragiques survenus aux États-Unis

20.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

La directrice générale commente un document portant sur la rentrée scolaire 2001-2002 et le service à la clientèle, le tout en suivi à une question de Mme Claudette Labre-Do à la réunion précédente.

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 DEMANDES DE RÉVISION D'UNE DÉCISION

- HUIS CLOS

À 20 h 10,

C.C.-0770-09-01

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MADAME DENISE DAOUST-BIGONNESSE, COMMISSAIRE, OCCUPE SON SIÈGE À 20 H 25.

- LEVÉE DU HUIS CLOS

À 21 h 35,

C.C.-0771-09-01

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas, commissaire,

que le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- RANG22079409

C.C.-0772-09-01

CONSIDÉRANT la nécessité d'identification de l'élève tant au plan de la priorisation de service que des obligations de la convention collective;



No de résolution
ou annotation

C.C.-0773-09-01

CONSIDÉRANT QUE le vocabulaire utilisé pour l'identification des élèves est déterminé par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de l'élève sont reconnus autant par la direction de l'école que par les parents et les intervenants du milieu;

CONSIDÉRANT la non-déclaration au MEQ de cette clientèle;

CONSIDÉRANT QU' en tout temps, l'école peut réévaluer les besoins des élèves en fonction de l'évolution de la situation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Chartier, commissaire,

de maintenir la décision rendue dans le dossier «RANG22079409» à savoir maintenir l'identification de l'élève au dossier de la fiche informatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- DAOA31628405

CONSIDÉRANT les éléments fournis au dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Chartier, commissaire,

de suspendre la décision du conseil des commissaires dans le dossier «DAOA31628405».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- RICM10068707

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier de l'élève et les commentaires entendus;

CONSIDÉRANT QUE les problématiques rencontrées par l'élève dépassent le mandat de la classe GADP;

CONSIDÉRANT les services offerts en classe GADSP;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

de maintenir la décision dans le dossier «RICM10068707» à savoir, maintenir la décision de classement en classe GADSP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.01 NOMINATION DE DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

La directrice générale commente l'état de situation qui prévaut à l'école Saint-Bernard. Elle explique également la situation qui prévaut à l'école Saint-François-Xavier et commente la fiche portant sur la nomination temporaire de monsieur Robert Laforest.

Il est demandé, par un commissaire, si monsieur Laforest est conscient des enjeux prévalant de l'école Saint-François-Xavier. La directrice générale explique que monsieur Laforest l'a rencontrée et qu'il sera sur le terrain demain pour prendre encore mieux connaissance de la situation.

C.C.-0774-09-01



No de résolution
ou annotation

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

**18.01 Lettre du ministre François Legault sur les événements tragiques survenus
aux États-Unis**

La présidente commente la lettre du ministre.

20.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

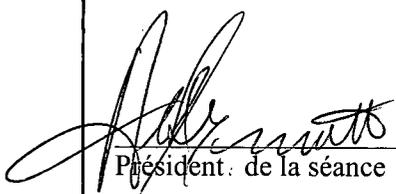
C.C.-0775-09-01

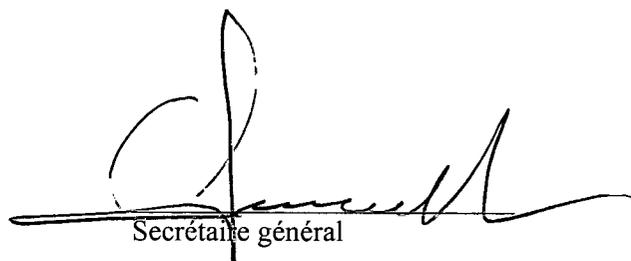
À 21 h 45,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

QUE la séance ajournée du 18 septembre 2001 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Président de la séance


Secrétaire général